Municipalité de Verchères
581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N^{O} 582-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée Carole Dulude, directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil municipal de Verchères a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT No. 582-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 443-2010

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la Loi le 9 juin 2023 soit, le jour de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la Mairie de Verchères situé au 581 route Marie-Victorin, Verchères, durant les heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Verchères, ce 12 juin 2023

Carole Dulude, g.m.a
Directrice générale et greffière-trésorière